



DEPARTEMENT DU RHONE

Arrondissement de Villefranche

Canton de Thizy-les-Bourgs

**MAIRIE DE SAINT JACQUES DES ARRETS**

Le Bourg

69860 SAINT JACQUES DES ARRETS

Tél : 04.74.04.61.60

Fax : 04.74.04.67.71

[mairie@saintjacquesdesarrets.fr](mailto:mairie@saintjacquesdesarrets.fr)

[www.saintjacquesdesarrets.fr](http://www.saintjacquesdesarrets.fr)

**Compte rendu du Conseil Municipal du 1<sup>er</sup> juillet 2016**

Date de Convocation : 24 juin 2016

Date d'affichage du compte rendu : 6 juillet 2016

**Présents** : Béatrice LACHARME, Benoit AYNES, Christiane TRIBOULET, Annick GEOFFRAY, Sophie ARNAULT, Gilbert PEYRE, François SANGOUARD

**Absent(e)s excusé(e)s**: Monique TRIBOULET, Kévin RENAUD, Bruno SANGOUARD, Sylvain MICHAUD

Mme Sophie ARNAULT a été désigné(e) secrétaire de séance

**Approbation du compte-rendu de la séance du 27 mai 2016**

Il a été approuvé à l'unanimité des présents.

Madame le Maire ouvre la séance.

**RÉVISION DES TARIFS COMMUNAUX POUR 2017**

**1) Tarifs des Gîtes au 1<sup>er</sup> janvier 2017**

La commune fait le choix d'installer des téléviseurs dans les 6 gîtes à compter de 2017. Elle sera amenée à régler la redevance audiovisuelle pour chaque gîte.

Afin de compenser l'achat des téléviseurs et le coût de la redevance annuelle audiovisuelle, le conseil a décidé d'augmenter légèrement les tarifs de locations 2017  
Ils s'établiront comme suit :

• <b><u>Gîtes 1052 et 1053 (Gîtes les Crots)</u></b>	<i>comparaison tarifs 2016</i>
205 € la semaine en basse saison + vacances scolaires février	190 €
230 € la semaine en moyenne saison	215 €
275 € la semaine en haute saison + vacances scolaires	260 €
105 € le week-end ou 2 nuits	100 €
82 € la nuitée	80 €

• <b><u>Gîtes 1213 à 1216 (Gîtes Priangue)</u></b>	<i>comparaison tarifs 2016</i>
235 € la semaine en basse saison + vacances scolaires février	220 €
270 € la semaine en moyenne saison	255 €
310 € la semaine en haute saison + vacances scolaires	294 €
125 € le week-end ou 2 nuits	120 €
92 € la nuitée	90 €

- Pour l'ensemble des gîtes, une nuit supplémentaire après un séjour : 30 € la nuitée
- Pour les locations de 4 semaines et plus : moins 20% du tarif à la semaine
- Forfait ménage après un séjour :
  - Gîtes « les Crots » : 50 € par gîte
  - Gîtes « Priangue » : 60 € par gîte

## **2) Tarifs de la salle des fêtes au 1<sup>er</sup> janvier 2017**

Après délibération, le conseil municipal décide de ne pas augmenter les tarifs de la salle des fêtes pour les usagers habitants la commune, mais d'effectuer une petite hausse pour les personnes extérieures à la commune

A savoir :

- **Pour les personnes domiciliées sur la commune**
  - pour une réunion : gratuit pour les associations locales
  - pour une journée : 80 €
  - pour un week-end : 130 €

- |   |                                |
|---|--------------------------------|
| • <b><u>Pour les personnes extérieures à la commune</u></b> | <i>comparaison tarifs 2016</i> |
| - pour une réunion : 45 €                                   | 35 €                           |
| - pour une journée : 110 €                                  | 100 €                          |
| - pour un week-end : 160 €                                  | 150 €                          |

## **3) Tarifs du camping au 1<sup>er</sup> janvier 2017**

Après délibération, le conseil municipal décide de ne pas augmenter les tarifs du camping pour 2017.

### Rappel des tarifs actuels

- personnes : 4 € par personne et par nuitée (*Gratuit pour les enfants de moins de 6 ans*)
- emplacement caravane et camping-car : 5 € par nuitée
- Garage mort : 3 € par nuitée

#### **4) Tarifs des concessions dans le cimetière communal au 1<sup>er</sup> janvier 2017**

Après délibération, le conseil municipal décide de ne pas changer les tarifs des concessions dans le cimetière communal, aussi bien pour les tombes que pour les cases du columbarium.

##### Rappel des tarifs actuels

##### **- Pour les concessions dans le cimetière communal**

- concessions trentenaires : 95 € le mètre linéaire
- concessions cinquantenaires : 140 € le mètre linéaire

##### **- Pour les cases dans le columbarium**

- concession quinquenaire : 600 € la case
- concession trentenaire : 1 000 € la case

### **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BEAUJOLAIS :** **RAPPORT D'ACTIVITÉS 2015 et RAPPORTS SUR LE PRIX ET LA** **QUALITÉ DES SERVICES SPANC ET ÉLIMINATION DES DÉCHETS**

Mme le Maire présente aux élus le rapport d'activités 2015 de la CCHB, ainsi que les rapports sur le prix et la qualité du service SPANC (assainissement non collectif) et du service Elimination des déchets.

Le Conseil Municipal **approuve** à l'unanimité des présents, l'ensemble des rapports annuels 2015 de la Communauté de Communes du Haut-Beaujolais.

### **RAPPORT DE LA COMMUNE SUR LE PRIX ET LE SERVICE** **D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

La Commune de Saint-Jacques-des-Arrêts est tenue de rédiger tous les ans le RPQS de l'assainissement collectif et de le présenter aux conseillers municipaux.

La secrétaire présente ce rapport qui reprend le nombre d'abonnés au réseau collectif, le coût des dépenses annuelles, le montant des recettes encaissées, mais également le résultat des bilans effectués sur la station et l'entretien.

Après délibération, le conseil municipal **approuve** à l'unanimité le RPQS 2015 de l'assainissement collectif.

Celui-ci est consultable en mairie aux jours et heures d'ouverture au public

## LOGEMENT LOCATIF VACANT PLACE DES ANCIENS COMBATTANTS 1<sup>er</sup> ETAGE

Mme le Maire rappelle que le logement situé place des anciens combattants, 1<sup>er</sup> étage est de nouveau vacant.

L'ancienne locataire a occupé le bien 3 mois seulement et a consommé 12% de gaz dans la cuve.

Dans le bail, il est stipulé que « le locataire, en quittant les lieux, est tenu de faire remplir la cuve à gaz au niveau où il l'avait trouvé en arrivant ».

Cependant, la société Primagaz n'a pas souhaité se déplacer pour une consommation aussi faible.

Le conseil municipal envisage de demander à la société Primagaz de nous estimer le montant à facturer à la locataire et de retenir cette somme sur le montant de la caution à rembourser.

## QUESTIONS DIVERSES

- Zones Humides : A la demande du Département du Rhône, en concertation avec les instances agricoles, le Conservatoire d'espaces Naturels, réalise l'inventaire des zones humides du Département. Sur Saint-Jacques-des-Arrêts, il est proposé de modifier les zones humides suivantes : Ruisselets en rive droite de la Grosne orientale à St Jacques des Arrêts (largeur à revoir) et Ruisselet du Creux de Vaux (au nord du Creux des Vaux). : une réunion sur place est prévue fin juillet.

- PLUi (Plan Local d'urbanisme Intercommunal) : réunion de l'atelier thématique « agricole » ce jeudi 7 juillet de 14h à 16h à Saint-Mamert. : Présence d'un élu indispensable

- contrôle de la régie des gîtes, camping et salle des fêtes : le vendredi 17 juin, Mr Bauer, receveur municipal est venu effectuer en mairie le contrôle de notre régie de recettes concernant les gîtes, le camping et la salle des fêtes. Les points suivants sont à faire :

- transmettre au trésorier et mettre à la disposition des régisseurs : des délibérations détaillées des tarifs des gîtes, camping et salle expliquant les modalités de paiements : caution, acompte, solde...

- pour les locations des gîtes : en ce qui concerne le chèque caution que l'on garde la durée du séjour et que l'on rend à l'issue de l'état des lieux, si aucune dégradation n'a été constatée : il est nécessaire de mentionner dans un cahier les numéros de chèques avec la date de dépôt et la date de rendu au locataire, ainsi que leur signature

- du fait de l'emploi saisonnier de juillet-août, nécessité de prendre un arrêté nommant Alexandra JULIEN, régisseur suppléant.

- photos des gîtes, camping, salle, village... : profitez de la saison estivale pour prendre des photos afin d'illustrer notre bulletin municipal et notre dépliant touristique.

- local de stockage : les acquéreurs de la maison de Mr et Mme Marchandiau recherche un local de stockage dans le Bourg de préférence (feronnier d'art)

- Afin d'assurer la sécurité des enfants, il sera procédé à la remise en place du portail d'accès du logement situé dans la cour de la mairie.

- signalétique : les panneaux relatifs à la signalétique du hameau de « Chagny » sont disponibles auprès de la société « signaux Giraud » : il faut les récupérer.

Des devis ont été demandés pour 2 panneaux « déjections canines » auprès de Signaux Giraud (71 Charnay-lès-Mâcon) et Sol Mark (69 Grandris). Il a été décidé de demander un troisième devis auprès de la société AFRAP (69 Villié-Morgon)

- remplacement de tous les volets des gîtes « les Crots » : Le devis proposé par l'entreprise Vouillon (71 Matour) s'élève à 14 110 € TTC. Ces travaux seront inscrits au Budget 2017. Voir quelles subventions on peut envisager.

La séance est levée à 22 heures 30

Prochaines réunions :

- **jeudi 7 juillet de 14h00 à 16h00 à St Mamert** : PLUi - thématique agricole

-**Mardi 26 juillet de 13h30 à 15h30 environ** : vérification des zones humides : RDV en mairie

- **Mercredi 21 septembre à 17h00 en mairie** : réunion CCAS

**Prochain conseil municipal : vendredi 9 septembre 2016 à 20h00**

Le Maire,

Béatrice LACHARME